

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00503

Numéro SIREN : 489 855 601

Nom ou dénomination : TRES NINS

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/011388

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/011388**
n° de gestion : **2006B00503**
n° SIREN : **489 855 601 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 24/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

TRES NINS - Société par actions simplifiée
15 rue Des Tilleuls 66300 Saint-jean-lasseille -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



592687

Désignation de l'entreprise SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 13 rue des Tilleuls 66300 SAINT JEAN LASSEILLE

Numéro SIRET * 4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>31 03 2019</u>	<u>31 03 2018</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	12 101	44 781
	Immobilisations financières * (1)	040	042	640	640
Total I (5)		044	048	12 101	45 421
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	938	1 295
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	2 288	3 024
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	7 845	1 658
	Valeurs mobilières de placement	080	082	6 000	6 000
	Disponibilités	084	086	30 142	43 066
	Charges constatées d'avance *	092	094	284	
	Total II	096	098	47 498	55 043
Total général (I+II)		110	112	96 841	100 464
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		53 342	12 528
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		896	40 814
	Provisions réglementées	140			
Total I		142		63 039	62 142
Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		22 675	30 203
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 591	2 449
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 1 474	172		8 537	5 669
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		33 802	38 321
Total général (I + II + III)		180		96 841	100 464
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	15 063
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	30 399
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	21 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 1 9

Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION		209	2 321	210	112 359	124 935
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	biens	217		218		
	services *					
Production vendue						
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226	1 286	886
Autres produits				230	2 787	2 452
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	116 432	128 272
ACHATS DE MARCHANDISES * (y compris droits de douane)				234	32 117	38 177
Variation de stock (marchandises) *				236	357	(290)
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	30 270	35 947
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 532	244	2 015	2 608
Rémunérations du personnel *				250	36 776	31 778
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 910	7 689
Dotations aux amortissements *				254	6 049	5 064
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	25	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	115 519	120 972
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	913	7 300
Produits financiers		(III)		280	9	36
Produits exceptionnels		(IV)		290	21 000	78 600
Charges financières		(V)		294	598	639
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	20 428	42 674
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				(VII) 306		1 809
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	896	40 814
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	896	314
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (Part de loyers dispensés de réintégration))	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelle (44, septies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, quinquies)	990
	Divers (44, quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, quinquies)	992
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354	582
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372	582

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise . SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

31/03/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses			
Total des réintégrations diverses			

Détail des déductions diverses			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)			1 478
Total des déductions diverses		350	1 478

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 088	442	733	444		446	6 821	6 821
	Installations générales agencements divers	450	23 843	452		454		456	23 843	23 843
	Matériel de transport	460	22 500	462	17 167	464	22 500	466	17 167	17 167
	Autres immobilisations corporelles	470	474	472	12 500	474		476	12 974	12 974
Immobilisations financières		480	640	482		484		486	640	640
TOTAL		490	53 545	492	30 399	494	22 500	496	61 444	61 444
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 447	532	980	534		536	2 427	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 641	542	2 005	544		546	7 646	
	Matériel de transport	550	974	552	2 905	554	2 072	556	1 807	
Autres immobilisations corporelles		560	62	562	159	564		566	221	
TOTAL		570	8 124	572	6 049	574	2 072	576	12 101	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou r'intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	AMOROK VOLKSWAGEN									
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	22 500	2 072	20 428	21 000	572					
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 22 500	580 2 072	582 20 428	584 21 000	586 572	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596 572	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	582
Total des déficits restant à reporter	870	582

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 433
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 961
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2019

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2018		et clos le : 31/03/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III du C G L)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 1 9

N° SIRET

4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

ADRESSE (voie)

13 rue des Tilleuls

CODE POSTAL

66300

VILLE

SAINT JEAN LASSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

ZANUY

Prénom(s)

PIERRE

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

500

Naissance :

Date

150879

N° Département

66

Commune

PERPIGNAN

Pays

Adresse :

N°

15

Voie

rue desTilleuls

Code postal

66300

Commune

SAINT JEAN LASSEILLE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

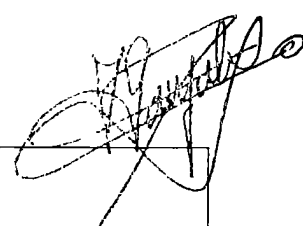
Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EURL TRES NINS
LA PIZ'ZAZA
 10, rue de la Porte de France
 66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
 Tél. 04 68 89 33 65
 SIRET 489 855 601 00022



S.A.S.U TRES NINS

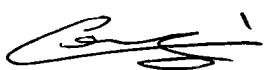
15 rue des Tilleuls
 66300 SAINT-JEAN-LASEILLE
 SIRET : 489 855 601 000 30

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le 30 Septembre à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

Feuille de présence

Associés présents ou Représentés	Nbre d'actions	Mandataires	Signatures
ZANUY Pierre	500		

Total des actions présentes ou représentées : 500 actions composant le capital social.

Monsieur ZANUY Pierre préside la séance en qualité de Président.



S.A.S.U TRES NINS
SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE
CAPITAL : 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL
15 rue des Tilleuls
66300 SAINT JEAN LASEILLE

SIRET : 489 855 601 000 30

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF et le 30 Septembre à 15 Heures, l'associé unique de la S.A.S.U TRES NINS, société par action simplifiée au capital de 8 000 € dont le siège social est à SAINT JEAN LASEILLE 66300, 15 rue des Tilleuls, a pris les décisions suivantes :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ZANUY Pierre.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion de la présidence
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2019
- le texte des résolutions proposées.

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2019 ainsi que sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales.
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice et quitus au président.
- Affectation des résultats
- Ratification des rémunérations du président.

PREMIERE DECISION

Approbation dans leur ensemble et dans chacune de leur partie, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et le rapport de gestion du président, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 896.27 €.

Elle donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.



EURL TRES NINS
LA PIZ'ZAZA
10. rue de la Porte de France
66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
Tél. 04 68 89 33 65
SIRET 489 855 601 00022

DEUXIEME DECISION

39



Affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 896.27 €

- Au poste « Réserves facultatives » 896.27 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approbation des conventions suivantes autorisées au cours de l'exercice écoulé, savoir :

- Ratification des rémunérations perçues par le président, Monsieur ZANUY Pierre pour l'exercice clos au 31 mars 2019 s'élevant à 6 000 € et fixe la rémunération mensuelle pour l'exercice à venir à la somme de 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.



RAPPORT DU PRESIDENT AUX ASSOCIES SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31/03/2019

A) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Ainsi que vous le constaterez à la lecture du bilan ci-joint, l'exercice au 31/03/2019 s'est traduit par un bénéfice de 896.27 €.

Nos charges d'exploitation se présentent ainsi :

<u>NATURE DES CHARGES</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
- Charges Externes	30 270	35 947
- Impôts et taxes	2 015	2 608
- Frais de personnel	44 686	39 467
- Dotations aux amortissements	6 049	5 064
- Dotations aux provisions	0	0
- Autres Charges	<u>53 525</u>	<u>80 562</u>
TOTAL	136 545	163 648
Le chiffre d'affaires a évolué comme suit	112 359	124 935
Effectif à la fin de l'exercice	1	1

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
- Chiffre d'affaires	112 359	87 048
- Valeur ajoutée	49 615	51 101
- Excédent brut d'exploitation	4 200	9 913
- Résultat d'exploitation	913	7 300
- Résultat courant avant impôts	324	6 697
- Résultat exceptionnel	572	35 926
- Impôt sur le bénéfice	0	1 809
- Résultat net	896	40 814

B) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L' EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE EST ETABLI LE RAPPORT

NEANT

C) VERIFICATIONS FISCALES - DEPENSES SOMPTUAIRES - REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX

NEANT

D) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

RESULTAT DE L'EXERCICE AVEC PROPOSITION D'AFFECTION

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 896.27 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Au compte « Réserves facultatives » 896.27 €

